Siège de la HCC à Antananarivo, le 19 août 2018. James Andriatsihety Rasoamaka face à la presse, après avoir déposé son dossier de candidature à l'élection présidentielle malgache à venir

Le lundi 8 novembre 2010, le message suivant est lancé sur le site Internet de Lonely Planet (le guide touristique mondialement connu) : RASOAMAKA = DANGER/RAKALOBE - MTM ASSOCIATIONS. Lorsque, dans un précédent article, je parlais d'enquête de moralité, à propos de l'exercice du pouvoir, la minable histoire de James Rasoamaka me donne entièrement raison. Allons-y lugubrement.

Le 19 août 2018, un inconnu, venu d'une planète toute aussi inconnue, ose déposer un dossier de candidature incomplet au siège de la Haute cour constitutionnelle (HCC) de Madagascar. Il s'agit de James Andriatsihety Rasoamaka (consonance à ne pas confondre avec Hery Rasoamaromaka), résident jusque-là en France, et qui a prétendu avoir les qualités requises pour être candidat à la prochaine élection présidentielle malgache. Dieu que la fonction est tombée bien bas. James Rasoamaka vise haut et apparaît comme un personnage qui donne froid au dos mais qui n'a pas froid aux yeux. Mais qui et/ou quelle entité, jusqu'ici, se préoccupe vraiment du passé réel de toutes sortes d'opportunistes qui surgissent dans l'arène politique malgache avec des titres pompeux et de l'argent venu d'on-ne-sait-où ? Soudain (avant-hier plus exactement), un e-mail envoyé par un correspondant en France m'informe d'une nouvelle (« vaovao » en malgache) que j'ai vérifié aussitôt. C'est le journal hebdomadaire régional

français « *La République de Seine-et-Marne* » qui développe le mieux cette nouvelle honteuse pour les Malgaches d'ici et d'ailleurs, et pour leur pays tout entier.

Ainsi, le lundi 15 octobre 2018, en audience correctionnelle, la procureure de Fontainebleau (77300) avait requis 4 ans de prison contre James Rasoamaka, « *escroc malgache qui faisait miroiter des cargaisons de diamants à ses victimes.L'ancien candidat aux élections présidentielles de Madagascar, James Rasoamaka, 55 ans, devait comparaître ce lundi 15 octobre au tribunal correctionnel de Fontainebleau, pour une quinzaine de poursuites comme : Escroquerie en récidive, abus de confiance, extorsion, usage de faux en écriture, menaces de crime contre les personnes, etc. En fuite dans son pays d'origine, où il n'avait pas obtenu les parrainages nécessaires pour se présenter à la présidentielle, l'escroc présumé était absent à son procès* ». James Rasoamaka était bien absent à son procès puisqu'il se trouvait tout bonnement à Antananarivo, à jouer au candidat-président. Ni inquiet, ni inquiété. Ce qui est… inquiétant. Qui et combien de personnes a-t-il pu encore escroquer depuis sa présence en terre malgache ?

Puis le verdict tombe le 22 octobre 2018 : le tribunal de Fontainebleau délivre deux mandats d'arrêts contre James Rasoamaka et sa fille, Carine, qui se trouvent actuellement à Madagascar. Le premier écope de 5 ans de prison ferme (contre les 4 ans requis par le parquet, une semaine auparavant), la seconde de 2 ans, fermes aussi.
Que vient faire alors le mot « Rakalobe » dans le message sur Lonely Planet ? Pour votre culture personnelle, sachez que, dans l'Histoire de Madagascar, Rakalobe était une princesse, fille du prince Ratsararay un des fils du roi Andrianampoinimerina qu'il a eu avec la princesse Rahisatra. Et c'est sous ce nom historiquement prestigieux qu'a été créée, à Fontainebleau, le 23 mars 2006, par Carine, fille de ce James Rasoamaka, une association censée être caritative.
Dans le volet activité de l'association Rakalobe, les « vazaha »

de l'Hexagone n'y ont vu que du feu : financement total ou partiel de projets dont les premiers bénéficiaires sont les habitants de la commune d'Avaradrano à Madagascar ; mise en place d'infrastructures pour accueillir les enfants…

Amis de France et de Navarre : la « *commune d'Avaradrano à Madagascar* » n'existe pas ! Avaradrano (littéralement au Nord des cours d'eau) est un espace territorial opposé à Atsimondrano (au Sud des cours d'eau). Trois rivières traversent la Capitale de Madagascar : Sisaony, Ikopa et Mamba. Pour avoir une idée concrète, à Paris il y a la rive droite et la rive gauche de la Seine qui comprennent plusieurs arrondissements chacune, ne formant donc pas un tout territorial. Et pour être plus précis,
« *Antananarivo Avaradrano est un district de Madagascar, situé dans la partie est de la province d'Antananarivo, dans la région d'Analamanga. Le district est constitué de douze communes rurales sur une superficie de 617 km² pour une population de 343.516 habitants* »
(Wikipédia).

L'examen de l'affaire Rasoamaka a révélé des faits dignes d'un film à la « *Ocean's Eleven* » et sa suite (avec, entre autres, George Clooney et Julia Roberts).
« *De 2004 à 2013, le prévenu, qui a habité à Fontainebleau, aurait promis à des groupes de gens qu'il connaissait de s'enrichir grâce à*
des cargaisons de diamants
en provenance de Madagascar, bien que le pays ne soit pas
producteur…
Mais dans l'attente des livraisons,
il aurait demandé aux victimes d'acheter des voitures à crédit,
dans différents garages : Volkswagen, Renault, Peugeot, etc. Mais James Rasoamaka aurait en fait revendu les véhicules – jusqu'à 10 fois le même – dans les concessions, pour son profit. Bien entendu, les parties civiles n'ont jamais vu la couleur ni de l'argent ni des diamants…. C es faits ont été commis en Seine-et-Marne (Fontainebleau, Avon, Achères-la-Forêt, Samoreau) mais aussi
sur l'ensemble du territoire français
comme l'Essonne, le Val-de-Marne, et l'Aube ».

Le 18 novembre 2010, une dame prénommée Aurélie, qui a tout perdu à cause de James Rasoamaka et de sa fille, fait suivre le message d'alerte sur Lonely Planet par le témoignage suivant :

Attention, M. RASOAMAKA James est le père de la présidente de l'association RAKALOBE. Cette association se sert de la misère à Madagascar pour gagner de l'argent qui n'est pas reverser aux pauvres. Cet argent sert à payer leur train de vie. Il a, apparemment, fait de la prison en 1997 pour escroquerie, il a déjà plusieurs plaintes contre lui pour abus de confiance et escroquerie dont la mienne...

Il a créé une autre association frauduleuse : MTM « *Mamiko ny Taniko Madagasikara* ». C'est un grand escroc qui se cache derrière ses associations soit-disant caritatives.
J'ai tout perdu à cause de cet homme : je suis, à ce jour, surendettée, j'ai perdu mon conjoint, mes amis et ma dignité ! La seule chose qui me fait tenir est l'attente de son procès. Je cherche à prendre contact avec toutes ses victimes, afin de réunir le plus d'informations possible sur cet homme et en savoir un peu plus.

Cordialement

Aurélie

Ps : J'aimerais que vous fassiez circuler ce message pour que plus personne ne se fasse avoir.

Effectivement, James Rasoamaka, s'est présenté à la HCC, au nom de cette association MTM (*« Mamiko ny Taniko Madagasikara »*
) dont Aurélie, la Française qui a tout perdu, parlait déjà en 2010. A présent, nous avons tous la même question au bout de la langue : de quelle manière le père et la fille vont-ils payer leurs dettes à la société en France, étant donné que, jusqu'à preuve du contraire, ils jouissent d'une totale liberté quelque part ici à Madagascar ? N'en doutons pas une seconde : ce ne sont pas les remords qui les étoufferont. Alors ? En attendant la suite que la justice française donnera à ce verdict, imaginez une seconde que ce James Rasoamaka devienne président d'une république déjà bananière grâce à Hery Rajaonarimampianina… Certes, c'est complètement utopique, mais avoir réussi à déposer un dossier à la HCC de Madagascar, sachant qu'on fait l'objet d'un procès en correctionnelle en France, donc sous contrôle judiciaire, il fallait le faire ! Et c'est une preuve indéniable qu'il sait convaincre le bougre.

Par quel artifice oratoire James Rasoamaka a-t-il pu quitter le territoire français et quelle est sa véritable nationalité si l'on sait, à présent, qu'il a sévi au pays de Molière depuis au moins 1997, il y a 21 ans ? Combien d'Aurélie a-t-il escroqué et croqué au petit déjeuner durant tout ce temps? Je souhaite de tout cœur que cet article les soulagera moralement un tant soit peu de leurs dettes odieuses, et stoppe l'hémorragie de *« fisolokiana »* (escroquerie, abus de confiance) qui doit certainement faire rage, en ce moment même, chez les crédules et les naïfs malgaches indubitablement impressionnés par
« cet homme, très aimable et beau parleur, qui mène un grand train de vie, dans des maisons et des appartements luxueux, avec un revenu officiel de 800 € par mois »
, dixit Me Thierry Picquet, l'avocat d'une victime en France.

Jeannot Ramambazafy – article également publié dans *« La Gazette de la Grande île »* du 31 octobre 2018

FANIRISOA ERINAIVO : TSY SAHY MISAMBOTRA NY EMMO/REG.
La Gazette
Scandales à Nosy Be
Spoliation des terrains de la Sirama (Tiny pitié)
Collectif des 25
Pas de succès populaire !
Editorial
Les priorités dans les EPP
La prison pour Pety et Alain, pourquoi pas pour Gelib et les Fatsouraly ?
13 FIDIKO